



# Commune de COMBS LA VILLE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/11/2019  
Reçu en préfecture le 21/11/2019  
Affiché le 21/11/2019  
ID : 077-217701226-20191118-DEL\_18NOV\_7-DE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 18 novembre 2019**

### Délibération n° 07

**Date de convocation**  
08.11.19

**Date d'affichage**  
12.11.2019

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 30

votants : 35

**Objet : Avenant à la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart pour la tenue de permanences au centre d'activités sociales "Trait d'Union"**

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

#### Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE – Mme M. LAFFORGUE – M. P. SEDARD – Mme J. FOURGEUX – M. JM. GUILBOT – Mme G. RACKELBOOM – M. C. GHIS – Mme J. BREDAS – M. C. DELPUECH – M. F. PERIDON – M. B. BAILLY – Mme F. SAVY – Mme M. FLEURY – M. JC. SIBERT – Mme D. REDSTONE – M. M. BAFFIE – Mme C. KOZAK – Mme M. GEORGET – M. Y. LERAY – M. F. BOURDEAU – M. R. TCHIKAYA – Mme KD. MAKOUTA – M. J. HOARAU – Mme L. BOURRICAT – M. P. SAINSARD – Mme M. GOTIN – M. J. SAMINGO – M. D. ROUSSAUX.

#### Absents représentés

M. D. VIGNEULLE par M. Y. LERAY – Mme D. LABORDE par M. F. BOURDEAU – M. M. HAMDANI par M. P. SEDARD – Mme LA. MOLLARD-CADIX par M. G. GEOFFROY – Mme M.-C. BARTHES par M. J. SAMINGO.

Madame Juliette BREDAS a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

VU l'avis des commissions animation et vie locale, et administration finances,

CONSIDERANT que la commune ne dispose pas de service emploi,

CONSIDERANT qu'il est important de proposer un point d'accueil de proximité aux demandeurs d'emploi de la commune pour faciliter leurs démarches d'accès à l'emploi,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de signer un avenant à la convention de partenariat avec la Maison de l'Emploi et de la Formation de Sénart pour la tenue de permanences au sein du centre d'activités sociales Trait d'Union pour fixer le montant de la participation annuelle de la commune,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de partenariat, ci-annexée, entre la commune et la Maison de l'Emploi et de la Formation pour la tenue de permanences au sein du centre d'activités sociales "Trait d'Union".

**AUTORISE** M. le Maire à signer l'avenant à la convention et toutes les pièces qui s'y rapportent.

**DIT** que le montant de la participation financière de la commune s'élève à 20 757 € pour l'année 2019-2020.

**DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'année 2020.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 19 novembre 2019

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -